

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUILLET 2012

Relevé de conclusions de la séance du Conseil d'Administration du 3 juillet 2012 sous réserve des modifications qui pourraient être apportées à la séance suivante.

L'an deux mille douze, le trois juillet à neuf heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni en salle Gabriel Marty sous la présidence de Bruno SIRE, Président de l'Université.

M. DOOH DOOH représentait M. le Recteur.

Etaient présents

Mme MASCALA, MM. De LAMY, DUSSART, FEVE, KRYNEN, enseignants collège A

Mmes CAZALS, MOUANNES, O'CONNEL, MM. AMBLARD, STAES, enseignants collège B

Mme CASAGRANDE, MM. BENSASSI-NOUR, BERTRAND, CORATELLA, LEBEL de PENGUILLY, étudiants

MM. HEBRAUD, MIGNE, personnels BIATSS

Maître FLORA, personnalité extérieure

Avaient donné procuration :

Mme CHASSAT-ALZIARY à M. FEVE

Mme KIMMEL-ALCOVER à Mme MOUANNES

Mme SCHAFFNER à M. HEBRAUD

M. DELPOUS à M. SIRE

M. TKACZUK à Mme MASCALA

M. GABRIELI à M. DUSSART

Etaient absents ou excusés

Mmes SOLE-LAPORTE, MARCHAND-BAYLET, Maître DOUCHEZ, M. CARASSOU

Assistaient à titre consultatif

Mme CHICOYE, Directrice Générale des services

Mme PEREZ, Agent Comptable

M. JAZOTTES, Vice-Président Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante

M. ARSEQUEL, Vice-Président Formation Continue

M. KENFACK, Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique

Mme CASAMATTA, Directrice de l'IAE

M. BESTION, Doyen de la Faculté d'Administration et de Communication

Mme SOULE-DUPUY, Doyenne de la Faculté d'Informatique

Mme RUIZ-GAZEN, Directrice du département de Mathématiques

M. VAN DOOREN, Directeur du SCD

Mme MARINI, DAPS

Mme STOENESCO, Secrétaire Générale de l'IEP

Mme PLANAS, IEP

M. ARMENGAUD, Directeur des Systèmes d'Information

M. RAMONGASSIE, Directeur du Patrimoine

Mme CALMES, Directrice des Ressources Humaines

M. GLENAT, Directeur Général Adjoint des services

Mme CHANTEGREIL, Directrice des enseignements

M. COLLOT, MCF Centre universitaire Champollion, Albi

M. ALCANTARA, Maître de conférences

M. KOJAYAN, Contrôleur de gestion

Mme MAZET, Assistance sociale

Mme JANTORE, professeur d'EPS

Mme REDONNET, Directrice de Cabinet, assurait le secrétariat.

Le Président ouvre la séance à 9 H 35.

Point d'information

Le Président indique que les groupes de travail mis en place par le PRES pour faire évoluer le dossier IDEX se réunissent à partir de 9 juillet prochain. Des représentants d'UT1 Capitole participeront aux travaux. Dans le choix des représentants un équilibre a été recherché entre les personnels (enseignants, BIATSS) et les étudiants.

Le Président donne alors lecture des procurations.

Approbation du relevé de conclusions de la séance du 31 mai 2012

Adopté à l'unanimité

Délégations de pouvoir au Président

Il est précisé que des délégations sont indispensables dans certains domaines pour permettre le fonctionnement de l'Université.

- Décisions modificatives (DBM)
Il est proposé de déléguer au Président pour la durée de son mandat le pouvoir d'adopter les DBM du budget en cas d'urgence justifiée.
- Marchés publics, conventions
Il est proposé dans un souci d'efficacité de déléguer au Président pour la durée de son mandat, le pouvoir d'attribuer et de conclure
 - les marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 M. d'€ HT.
 - les conventions relatives à la recherche inférieures à 500 000€ HT.
 - les conventions impliquant un engagement financier de l'Université dont le montant n'excède pas le seuil des marchés publics à procédure formalisée.
- Action en justice
Il est proposé de déléguer au Président pour la durée de son mandat, le pouvoir d'engager toute action en justice

A l'issue de la présentation la représentante Unef se déclare opposée à ces délégations car il s'agit de compétences du Conseil d'Administration.

Le Président précise que le CA est tenu informé des engagements pris dans l'urgence.

Adopté à la majorité (2 votes contre)

Modification des statuts de l'Université Toulouse 1 Capitole

Le Président expose les raisons qui l'amènent à souhaiter une modification de l'article 23 des statuts. Actuellement cet article consacré à la désignation des personnalités extérieures du CEVU, prévoit qu'un siège est attribué à un représentant de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Le Président souhaite que ce siège soit attribué à une personnalité désignée par le Conseil sur proposition du Président. Celui-ci envisage de proposer un représentant de l'ISAE, école avec laquelle une collaboration existe dans plusieurs domaines.

La représentante Unef déclare qu'elle s'opposera à cette proposition.

Adopté à la majorité (2 votes contre)

Clôture des contrats de recherche et affectation du solde

Mme DELLARD présente le tableau qui récapitule les 9 conventions pluriannuelles de recherche gérées en ressources affectées dont il est proposé d'affecter les reliquats aux centres de gestion concernés.

Le total du solde est de 6922,24 €.

Il est précisé que sur les lignes ERASMUS la situation est neutre, l'Université ayant avancé les crédits afin d'engager les dépenses.

Adopté à l'unanimité

Mise en application du décret n° 2010-619 du 7 juin 2010 fixant les modalités de l'intéressement des personnels de certains établissements publics relevant du MESR pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services

Mme CHICOYE précise que le décret du 7 juin 2010 remplace le décret du 13 juin 1985 et vise à mettre en place une politique contractuelle fondée sur une analyse des coûts réels des recherches mises en œuvre.

En février dernier le Conseil s'était prononcé sur un plafond de prime.

La prime sera calculée sur 50 % du reliquat.

Il est nécessaire d'effectuer une analyse plus approfondie car l'application de ce décret, pour certains contrats, pose problème.

Un groupe de travail a donc été constitué lors du dernier Conseil Scientifique pour en étudier la mise en œuvre.

Le Conseil sera donc amené à délibérer ultérieurement sur la proposition du Conseil Scientifique après avis du Comité Technique.

A l'issue de la présentation et pour répondre à une question sur les contrats ANR, Mme CHICOYE précise qu'il ne s'agit pas du préciput ANR qui a vocation à soutenir les actions transversales de recherche. Il est précisé que, actuellement, seules 2 écoles d'ingénieurs ont mis en place un système de redistribution des reliquats.

Adopté à l'unanimité et 2 abstentions

Convention avec l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse

Le Président présente la convention qui a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'IEP.

Il est précisé que le texte est très exhaustif et retrace le partenariat entre les deux établissements.

La durée de la convention est également évoquée.

Le Président précise que les dispositions sont susceptibles d'être adaptées en fonction de l'évolution du SPSI.

Deux modifications sont demandées par le Directeur du SCD :

Art. 10 dernière ligne

au lieu de « ...l'archive ouverte Toulouse Capitole publie... »

lire « ...l'archive ouverte Toulouse Capitole publications »

Art 11 dernière ligne

au lieu de « ...par le service commun de l'Université... »

lire «par le service commun de la documentation de l'Université... »

Le Doyen de la Faculté de droit souhaite que l'alinéa 1 de l'article 7 soit précisé en ce qui concerne les demandes d'habilitation. Il souligne que la Faculté de droit et de Science politique se réserve le droit de construire des formations en science politique.

Le Président propose une nouvelle formulation :

« Toute nouvelle spécialité de la mention Science politique du master (...) dont l'habilitation serait souhaitée par l'IEP »

En ce qui concerne l'Art. 11, il est indiqué que les postes offerts au mouvement interne seront portés à la connaissance des personnels des deux établissements.

Les trois modifications étant prises en compte, la convention est proposée au vote du Conseil.

Adopté à l'unanimité

Projet d'aménagement du Quai Saint-Pierre (juin 2012)

Le Président après avoir rappelé l'historique des problèmes de structure du bâtiment de l'IEP depuis juin 2011 propose au Conseil de ne pas tenir compte de la partie introductive du document diffusé.

Il est demandé au Conseil de se prononcer uniquement sur l'autorisation de lancer la consultation visant à sélectionner un maître d'ouvrage délégué pour l'opération d'aménagement et de réhabilitation du bâtiment du 10 Quai Saint-Pierre à Toulouse destiné à abriter l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.

Le schéma de réaffectation des locaux n'est pas figé.

Mme CASAMATTA aurait souhaité que les composantes soient tenues informées en amont des projets de cette importance. Dans la mesure où plusieurs possibilités existent, il est nécessaire de les étudier et de présenter le dossier au Conseil d'Administration de l'IAE.

Le doyen de la Faculté de droit souligne que sa composante est également concernée par une éventuelle réaffectation des locaux des anciennes facultés (Bibliothèque Garrigou, Salle Maurice Hauriou).

Le Président précise qu'il y aura une concertation mais que l'urgence nécessite des décisions rapides sur certains points. Il demande alors au Conseil de se prononcer sur la délibération.

Adopté à l'unanimité

Mise en œuvre du jour de carence

Mme CALMES rappelle que la loi de finances 2012 prévoit l'instauration d'un jour de carence en cas de congé de maladie ordinaire à compter du 1^{er} janvier 2012.

Il est proposé au Conseil de ne pas appliquer la rétroactivité de la mesure et de la mettre en œuvre à compter du 1^{er} juin 2012.

Les crédits de masse salariale ainsi dégagés viendront abonder le budget de l'action sociale.

Le Comité Technique a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

Tarifs d'inscription du colloque e-réputation (IDETCOM)

M. ALCANTARA présente le colloque qui se déroulera les 21 et 22 mars 2013. Cette manifestation internationale qui couvre plusieurs champs disciplinaires de l'Université (droit, sciences de gestion, informatique, sociologie) est organisée par l'IDETCOM.

Les tarifs sont les suivants :

Communicants enseignants-chercheurs : 150 €

Doctorants : 70 €

Auditeurs : 90 €

Il est précisé que les étudiants peuvent assister gratuitement aux séances plénières

Adopté à l'unanimité

Tarifs complémentaires 2012 – Formation continue

M. ARSEQUEL présente les tarifs des formations en langues.

Il est précisé que les droits d'inscription sont ceux de la licence.

Adopté à l'unanimité

CFU - Tarifs 2012-2013

M. ARSEQUEL précise que les tarifs sont inchangés par rapport à l'année 2011-2012. Le CFU rencontre des problèmes de locaux.

Le Président réaffirme que la priorité de l'Université est la formation initiale des étudiants.

Adopté à l'unanimité

Achat de coupons de tickets universitaires pour l'année 2012-2013

Mme MAZET évoque l'enquête de l'OVE qui montre que les ressources moyennes d'un étudiant sont de 487 € par mois.

Afin de faire face à la précarité des étudiants le service social demande une augmentation de la somme consacrée à l'achat de tickets de restaurant universitaire, de 3500 € à 5 000 €. Cette somme correspond à l'achat de 500 coupons. Cet achat est financé par le FSDIE. A ce propos, Mme MAZET rappelle une demande formulée en vue de consacrer une partie du FSDIE à l'aide sociale.

Cette question sera examinée ultérieurement.

Adopté à l'unanimité

Prise en charge par l'IAE des frais d'inscription pour le gala de l'IAE

Mme CASAMATTA indique que l'IAE prend en charge à hauteur de 435 € les frais d'inscription du personnel au gala de l'IAE organisé le 17 février 2012.

Le Conseil d'Administration de l'IAE réuni le 15 juin 2012 a validé cette proposition. L'accord du Conseil d'Administration de l'Université est nécessaire pour transférer la somme au BDE, organisateur du gala.

Adopté à l'unanimité

Attribution de subventions au Bureau des Etudiants - TSE et la TSE junior Etudes par l'Ecole d'Economie de Toulouse – TSE pour l'année 2012-2013

L'EET propose de verser une subvention de 4 000 € destinée au soutien des projets du Bureau des Etudiants –TSE.

L'EET propose également de verser une subvention de 2 000 € pour l'année 2012-2013, destinée au financement de matériel pour la TSE Junior Etudes.

Ces deux subventions seront imputées sur le budget de l'EET.

A l'issue de la présentation, la représentante de l'Unef demande quels sont les critères pour l'attribution des subventions aux associations.

Il est précisé que pour l'IAE ou TSE, c'est le Conseil d'Administration de la composante qui examine le projet et le transmet pour approbation au Conseil d'Administration de l'Université.

Adopté à l'unanimité

Composition de la commission de gestion des crédits du FSDIE

Mme CHICOYE précise que la composition a été réactualisée à la suite des élections au Conseil d'Administration et au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

Des représentants des mutuelles étudiantes complètent la composition de la commission conformément aux dispositions de la circulaire du 24 novembre 2011.

Adopté à l'unanimité

Désignation des représentants des personnels et des usagers dans différentes instances

- Commission des finances

Les candidats sont les suivants :

Etudiants	: Thomas BERTRAND
	: Karim BENSASSI NOUR
Enseignant	: Vincent DUSSART
BIATSS	: Jean-Baptiste HEBRAUD

Le Directeur du SCD fera également partie de cette commission.

- Conseil du SIMPSS

Les candidats sont les suivants :

Etudiants	: Louise CASAGRANDE
	: Emeric LEBEL de PENGUILLY

Enseignant : Albert ARSEGUEL
BIATSS : Thierry MIGNE

Approuvé à l'unanimité

- Comité d'orientation du Département Formation et Vie Etudiante du PRES (DFVE)

Les candidats sont les suivants :

Etudiants : Romain BORIES
 : Louise CASAGRANDE
Enseignant : Frédéric AMBLARD
Ou
BIATSS : Olivier GLENAT

Approuvé à l'unanimité

Points ayant reçu l'avis favorable du CEVU du 12 juin 2012

- Attributions de subventions aux associations étudiantes

Mlle CASAGRANDE, élue étudiante Unef, ne souhaite pas de vote bloqué compte tenu du débat au CEVU sur le projet n°3.

Le Président demande donc au Conseil de se prononcer sur :

1 - Scènes de rentrée, théâtre des étudiants (septième édition)

(porté par l'Association Amphithéâtre)

Subvention demandée : 2 300 €

Subvention accordée : 2 300 €

2 - Festival de rentrée de l'Université Toulouse 1 Capitole

(porté par l'Association Corpo Arsenal)

Subvention demandée : 4 000 €

Subvention accordée : 2 119 €

4 - Les Universités d'été du Collège Supérieur de Droit

(porté par l'Association des Etudiants du Collège Supérieur de Droit)

Subvention demandée : 5 700 €

Subvention accordée : 1 000 €

Approuvé à l'unanimité

3 - Week-end d'intégration de l'Université Toulouse 1 Capitole

(porté par l'Association Corpo Arsenal)

Subvention demandée : 5 000 €

Subvention accordée : 1 000 €

Au cours du bref débat qui suit, l'importance de la socialisation des nouveaux étudiants est soulignée par le Président qui reconnaît que ce type de manifestation peut être la meilleure ou la pire des choses. Au titre des organisateurs, M. CORATELLA précise que la Corpo est signataire de la charte nationale des associations étudiantes.

Le représentant de M. le Recteur insiste surtout sur la nécessité d'éviter le bizutage.

Approuvé avec 2 abstentions

- Arrêtés d'examen

La représentante Unef souhaite un vote séparé sur 4 arrêtés

Licence Droit Economie Gestion

Mlle CASAGRANDE estime que cette licence est sélective.

Approuvé à la majorité (5 votes contre)

Collège supérieur de droit

Le tarif est jugé discriminatoire par la représentante Unef.

L'exonération des boursiers est demandée.

A l'issue de la discussion, le Président accepte d'étendre la mesure à l'ensemble des étudiants boursiers.

L'Unef réitère son opposition à toute augmentation de tarif.

Adopté à l'unanimité et 2 abstentions

Modification des arrêtés d'examen de l'Ecole d'Economie de Toulouse-TSE

Approuvé à la majorité moins 1 vote contre et 1 abstention

C2i

La représentante Unef s'oppose à l'augmentation du tarif qui passe de 30 € à 35 €

Approuvé à la majorité moins 2 votes contre

Demande d'habilitation de Master hors vague A

Le point n'est pas examiné car le Master présenté par la Faculté d'informatique sera ouvert uniquement par l'INP sans cohabilitation.

Tarifs DU en droit et IEJ

Approuvé à la majorité moins 2 votes contre

Doublement des droits de sport

La situation des étudiants ayant acquitté le droit mais qui n'ont pu pratiquer un sport est évoquée.

Mme MARINI conseille à ces étudiants de s'informer au début du 2^{ème} semestre, des possibilités apparaissent souvent à cette période.

Le Président souligne que tous les étudiants peuvent pratiquer les activités sportives dans le cadre du SIUAPS.

Approuvé à la majorité moins 2 votes contre et 3 abstentions

Autres arrêtés ayant reçu l'avis favorable du CEVU

- Administration et Communication

Licence AES parcours Administration et Gestion des Entreprises

Licence AES mention Economie et Société

- Droit

Master 1 Droit Public

- FOAD

D.U. Criminologie renforcé

Master 2 de Droit Public

- Formation Continue (FCV2A)

Organisation des études et arrêtés d'examen du Master 1 Droit de l'entreprise

- Service des Formations Professionnalisées

Licence 3 et Master 1 parcours Juriste d'Entreprise

Approuvé à l'unanimité

Conventions pour vote

1. Accord de coopération avec l'Université La Sagesse de Beyrouth – Liban
2. Convention de don en faveur de l'Université La Sagesse de Beyrouth – Liban

Approuvées à l'unanimité

3. Convention constitutive d'un groupement de commandes avec le Ministère chargé de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche – Mises à disposition de solutions logicielles et réalisations de prestations associées.

Approuvée à l'unanimité

4. Convention de reversement des fonds de l' IDEFI - FREDD à l'Université

Approuvée à l'unanimité

5. Convention avec Toulouse Tech Transfer

Mme CHICOYE précise que dans le cadre du Plan d'Investissement d'Avenir, le PRES a répondu à l'appel à projets SATT (société d'accélération des transferts de technologie).

Le projet a été retenu et la valorisation des résultats de recherche doit être confiée à la SATT « Toulouse Tech Transfer ».

La convention régit les modalités de mise en œuvre de ce transfert (droits d'auteur, brevets, propriété intellectuelle)

Approuvée à l'unanimité

Convention Formation Continue

- 1) Avenant n° 2 à la convention avec l'Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives (IFPPC)
- 2) Convention d'application 2012-2013 entre UT1 Capitole (FCV2A) et la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
- 3) Convention cadre de partenariat entre UT1 Capitole et le Centre de Formation Professionnelle Notariale
- 4) Convention d'application 2012 à la convention de partenariat avec le Centre de Formation Professionnelle Notariale

Maître FLORA ayant souligné une différence de tarif entre la convention avec la Compagnie régionale des commissaires aux comptes et la convention avec le centre de formation professionnelle notariale, le Président demande à ce que le tarif de 840 € soit appliqué dans les deux cas.

Approuvées à l'unanimité

Convention de partenariat avec l'école nationale de formation agronomique (ENFA)

M. BESTION rappelle que le master IFSE sera transféré à la rentrée 2013 au tandem ENFA/UTM.

La convention présentée précise les modalités de fonctionnement de ce master pendant l'année de transition.

Le diplôme sera dispensé uniquement en FOAD en 2012/2013.

Adopté à l'unanimité

Conventions pour compte-rendu

1. Convention cadre entre UT1 (DLC) et le PRES (Test ELAO)
2. Convention de partenariat entre UT1 (Espace culture) et l'association "Ensemble Baroque de Toulouse" (EBT)
3. Convention entre UT1 et l'AMUE (APOGEE VSR des fonctionnalités "Génération automatique des prélèvements à destination des TG – " remontée des inscrits vers APB" – saisie du remboursement au format IBAN/BIC"
4. Conventions entre UT1 (IAE-CRM) et huminescence
5. Conventions entre UT1 (IAE), la communauté urbaine " le Grand Toulouse", le PRES et l'INP-ENSEEIH et Intel Corporation France (programme 24 h d'un étudiant avec le numérique à Toulouse)
6. Convention inter-établissement avec l'Université de Toulouse Mutualisation d'acquisitions de ressources électroniques et avenants financiers pour abonnements à :
 - CAIRN Revues électroniques Bouquet général
 - Encyclopédie de l'Etat du Monde
 - Bases indexPresse
 - Lextenso
 - Pack Inist
 - Terra Eco
 - Science Direct -
 - Web of Science
7. Conventions de partenariat entre UT1 (DAPS) et le Groupement National des Directeurs du SUAPS (GNDS) concernant le Directeur du DAPS, la Directrice Adjointe et Mme JANTORE, enseignante.

Adoptées à l'unanimité

Questions diverses

Professeurs invités de la section de Droit public

M. DUSSART donne la liste des professeurs invités proposés par la section sur les 7 mois disponibles. Trois candidats n'ont pu être retenus faute de possibilité.

Adopté à l'unanimité

Demande de rattachement en recettes exceptionnelles des excédents de versements, des versements non titrés (recettes à classer)

Mme PEREZ présente la demande de rattachement au budget en recettes exceptionnelles de versements opérés au profit de l'Université :

- qui n'ont pu être remboursés (excédents de versements) pour un montant de 843,48 €,
- qui n'ont pas fait l'objet d'un titre de recettes (recettes à classer) pour un montant de 9936,53 €.

Adopté à l'unanimité

Acceptation d'un don ISF

Mme Sylvie FLECKINGER-BOTTER a remis un chèque de 1 000 € à l'Université dans le cadre d'un don ISF pour le soutien financier du Magistère Economiste Statisticien de l'EET.

Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 55.